



CHSCT du 30 avril 2020

Déclaration liminaire

« Le Covid-19, on peut l'avoir sans ressentir le moindre symptôme et contaminer environ trois personnes dans notre entourage. La diffusion du virus devient alors exponentielle. Chaque personne que l'on a contaminée va elle-même en contaminer deux à trois. On atteint rapidement des milliers de contaminés. Mais si chacun de nous reste chez soi, nous diminuons fortement le nombre de personnes contaminées.

Vous avez le pouvoir de sauver des vies. En restant chez vous, vous aidez les soignants à mieux s'occuper des malades :

- protégez vos proches ;*
- protégez-vous ;*
- aidez nos personnels soignants.*

Restez chez vous. Ensemble, faisons bloc contre le Coronavirus.»

Ce message du gouvernement est diffusé à intervalle régulier sur l'ensemble des médias et des réseaux sociaux, entrecoupé d'autres qui appellent l'attention des citoyens français à la prudence extrême pour protéger leur vie et celle des autres.

Notre organisation syndicale mène, depuis l'origine de la pandémie, un combat quotidien pour que ces mesures soient à la base de toutes les réflexions en matière d'organisation du travail dans nos services. Notre conduite est uniquement guidée par l'application des mesures de protection des collègues et du public face à un ennemi invisible et mal connu, pour lequel nous considérons que le principe de précaution est de rigueur quand nous ne sommes pas sûrs.

Invité sur France Inter le 24 avril, le ministre de la Santé a déclaré partager les conclusions de l'étude des chercheurs de l'École des hautes études en santé publique, qui montre que le confinement aurait sauvé au moins 60 000 vies.

Dans un tout autre registre, le 25 février, sur le plateau de BFM TV, l'éditorialiste Christophe Barbier, proche du pouvoir en place et des milieux financiers, soulevait cette question en ces termes : « Jusqu'où, pour protéger la population, prend-on le risque d'une crise économique ? [...] Mais à un moment donné pour sauver quelques vies de personnes très âgées, on va mettre au chômage quelques milliers de gens ? ». Et l'homme à l'écharpe rouge de préciser sa pensée sur une tonalité fataliste : « Et bah voilà ! La vie n'a pas de prix, mais elle a un coût pour l'économie. Et cet arbitrage-là, dans l'ombre, dans la pénombre des cabinets ministériels, il faut bien à un moment donné l'envisager... ».

À la CGT, pour sensibiliser les salariés, nous n'avons, en cette période de confinement, que notre clavier d'ordinateur pour écrire des tracts et des courriers, publier notre presse, notre voix pour intervenir dans quelques réunions téléphonées, et notre secrétaire général qui, de temps en temps, est convié par quelques médias.

C'est ainsi, à ce jour, pour faire face à cette propagande effrénée qui modèle les cerveaux à force de répétition, nous n'avons que des moyens extrêmement limités. Toutefois, les conquêtes sociales gagnées par nos aînés, même si elles sont détricotées par les gouvernements de gauche et de droite aux manettes du pays depuis des décennies, perdurent encore. Le Code du travail en est une et nous nous appuyons becs et ongles sur ses préconisations, pour imposer dans nos administrations respectives le droit à la protection de la santé des agents que nous représentons ici.

C'est pourquoi nous utiliserons, à chaque fois que cela sera nécessaire, la procédure d'alerte.

C'est pourquoi, pour contrer la propagande inlassable de BFM TV et ses admirateurs, nous informons nos collègues du droit de retrait et de tous les autres droits qui ont été sanctuarisés dans ce code du travail mis à mal par les partisans d'une économie à tout prix, soutenus par des media complices, des journalistes semblables à des médecins qui auraient oublié le serment d'Hippocrate et des responsables administratifs dont la vue est obstruée par l'objectif d'une carrière et qui ont parfois oublié toute empathie ou simple respect vis à vis des agents qui travaillent avec eux (et non pour eux, comme ils ont parfois tendance à le penser).

C'est pourquoi nous soutenons vigoureusement notre camarade inspecteur du travail Anthony Smith, mis à pied par son administration pour « ses pratiques d'intervention en entreprise », au motif qu'elles « manqueraient de discernement dans la période actuelle de crise ». Ce qui lui est reproché ? D'avoir fait son travail auprès une association de services aux personnes âgées, dont les salariés avait saisi la Direccte pour signaler leur absence de protections élémentaires dans l'exercice de leur métier (l'association emploie 300 salariés). Une pétition est en ligne pour son soutien (<https://www.change.org/p/muriel-p%C3%A9nicaud-abandon-des-poursuites-contre-anthony-smith>), elle est disponible sur notre site internet local, **nous invitons l'ensemble des personnels des administrations financières à la signer.**

Nous avons également appris la semaine dernière que **le droit de grève a été remis en cause par la DRFiP du Val d'Oise**, au motif que les agents en PCA contribueraient aux besoins essentiels de la nation. Cette direction se base sur une jurisprudence du tribunal administratif de Rouen du 20 octobre 1999 (arrêts 96181 et 96190). **Cette attaque contre le droit de grève est un élément supplémentaire contre les droits élémentaires des salariés à se défendre dans la période.** La CGT Finances a confié à un cabinet juridique l'analyse de cette jurisprudence.

Enfin, nous dénonçons une nouvelle fois les pressions inacceptables exercées par les ministres Darmanin et Dussopt contre les organisations syndicales au cours des conférences téléphonées nationales.

Attaques contre le droit de grève, volonté gouvernementale de mettre au pas les organisations syndicales, cela nous rappelle, une fois encore, la loi du 4 octobre 1941 relative à l'organisation sociale des professions, dite charte du travail :

« Les syndicats ont donc leur place dans cet ordre nouveau. Ils auront la double mission de discipliner les libres réactions de leurs adhérents et de participer à la formation des comités sociaux. Mais les syndicats ne seront plus les syndicats de tendance du passé. S'ils demeurent voués dans chaque profession à la représentation d'une même catégorie sociale (patrons, ouvriers, cadres), ils seront désormais obligatoires pour être forts, uniques, pour être francs. Leur activité sera désormais strictement limitée au domaine de leur profession. Ils vivront et fonctionneront sous l'autorité des comités sociaux et en s'inspirant de leurs doctrines qui ne sauraient être elles-mêmes que celles du gouvernement. »

Le 24 Avril 2020, le Haut Conseil de la Santé Publique a publié un rapport sur l'évolution des mesures de protection générale des populations face à la crise du COVID-19. Alors, même si ce rapport éminemment politique sombre parfois dans le ridicule quand il évoque des masques «grand public» artisanaux faits par la population compatibles aux normes AFNOR (masquent-ils des manques ou manque-t-il des masques?), il pose quand même les bases de ce qui doit guider les plans de reprise de l'activité dans les services de notre ministère.

La CGT via ses représentants au CHSCT31 sera donc particulièrement attentive pour chaque direction à l'adéquation des plans de reprise:

-aux préconisations en matière de distanciation,

-à la fourniture d'équipements de protection ou de moyens de désinfection idoines (et pas aux frais du CHSCT dont le budget est dérisoire par rapport aux dépenses qui incombent aux employeurs pour assurer la protection de leurs salariés...)

-aux process et missions et à leur adaptation au mode dégradé dans le respect des agents et dans le souci de leur bien-être au travail.

-à demander l'arrêt du « bricolage » dans notre administration. Non, le travail confiné n'est pas que du télétravail, non les autorisations d'absence ne sont pas un statut fourre-tout suffisant ! Oui, la problématique des enfants est extrêmement importante... Pour tous ces sujets, c'est encore la bouteille à l'encre. Il va bien falloir institutionnaliser tout ça, nous ne sommes qu'au milieu du gué...

Car la situation va durer, en particulier parce que notre pays n'a plus les moyens de tester, soigner et protéger efficacement sa population, non pas à cause d'un virus mais bien par la faute de choix politiques que la CGT combat inlassablement, au nom d'un service public de santé fort ou de la relocalisation de l'industrie !

Le 14 Avril dernier, nous avons évoqué lors de ce CHSCT le fait que quand l'administration faisait confiance à ses agents, elle ne pouvait que s'en féliciter. Le 15, nous avons eu notre réponse... Les personnels, pourtant exemplaires lors de cette crise, se souviendront longtemps de l'ordonnance du 15 avril 2020 et du « braquage » des jours de congé et de RTT. **Non, ce n'est pas la première fois que ce gang d'irresponsables inféodés à la finance mondialisée jette ces privilégiés de fonctionnaires en pâture à l'opinion publique**, et oui vous êtes trop souvent, mesdames et messieurs les administrateurs, leurs serviteurs zélés...

N'oublions pas enfin que demain, 1^{er} mai, nous ne serons pas en mesure de manifester pour la première fois depuis la Seconde guerre mondiale. **Mais les militants de la CGT rappellent que la pandémie de coronavirus et le confinement ne limiteront pas leur envie de transformation sociale . Les faits récents ont encore prouvé que c'est indispensable à la survie de l'humanité. On ne confinera jamais nos idées, on ne confinera pas nos espoirs ...**

Maintenant, place au débat, à armes égales, avec nos arguments, avec les vôtres, « sous le contrôle » du Code du travail et de tous les textes réglementaires qui s'imposent aux représentants des personnels comme aux directeurs de nos administrations.

Plus jamais ça # Pour défendre vos droits, venez renforcer la CGT !